

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU
D'ETUDE EN VUE DE REALISER L'ETUDE TECHNIQUE ET
ARCHITECTURALE DE L'AMENAGEMENT AUTOUR DE LA
RIVIERE JASSA DANS LA COMMUNE DE OUANAMINTHE.**





Titre du Projet : Aménagement autour de la rivière Jassa

Maitre d’Ouvrage : Mairie de OUNAMINTHE

Partenaires d’Exécution : PNUD /MPCE

Durée de la mission : 45 jours

Localisation : Localité Jassa de la commune de Ouanaminthe, département du Nord-Est

I- CONTEXTE

Le développement territorial à l’échelle nationale, régionale et locale incombe à la responsabilité des autorités et structures nationales, régionales et locales existantes. La Constitution haïtienne de 1987 conçoit dans sa portée un État unitaire décentralisé, novateur, tourné vers la modernité sur les plans socioéconomique, politique et juridique. Et dans ce cas, pour répondre à ses obligations et aux besoins de ses citoyens et citoyennes, l’État doit se donner les moyens humains, matériels et financiers. C’est justement vers une quête de ces moyens, qu’en juillet de 1996, une loi fut votée au parlement haïtien pour collecter les fonds nécessaires au développement des entités locales. Ces fonds devaient être ensuite redistribués, par un processus de péréquation verticale, aux collectivités territoriales pour garantir leur autonomie administrative et financière dans une perspective de développement local. Il est établi, en complément des recettes internes, des droits internes nommés Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales, lequel sera plus tard complété par un autre texte pour devenir la « *Contribution aux Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales* (CFGDCT) ».

Cependant vingt-quatre (24) ans après l’adoption de cet instrument légal, les Collectivités Territoriales connaissent les mêmes péripéties et peinent encore à satisfaire les besoins des populations locales. D’un autre côté, les exercices participatifs de planification ne se concrétisent pas sur les territoires, à travers des projets structurants. Les budgets communaux sont certes élaborés chaque année, mais les investissements pour faire développer les collectivités, à partir des priorités identifiées par les populations, y compris les plus vulnérables, ne sont pas encore au rendez-vous. A cela s’ajoute la frustration des administrés par rapport à l’absence de l’offre des services de qualité causé entre autres, par une incapacité de maîtrise d’ouvrage des municipalités.

En ce sens, depuis 2017, la coopération canadienne, à travers le Projet « Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial » (AGLDT) accompagne le Gouvernement d’Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d’aménagement du territoire. Mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l’OMRH avec l’appui du PNUD, sur une période de cinq ans, ce projet se focalise sur le renforcement institutionnel. Il s’attache à soutenir le gouvernement haïtien dans sa démarche de mise en place à différents

niveaux territoriaux des conditions nécessaires en termes de cadre légal, de coordination institutionnelle, de capacités humaines et organisationnelles et de pratiques participatives de planification et gestion du développement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il apporte un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Dans un tel contexte, pour faciliter l'accès à des financements et appuyer l'investissement au niveau des communes, il a été décidé de créer un fonds de concours, baptisé « Fonds d'investissement pour le développement des Collectivités Territoriales ». A partir de ce fonds, les projets identifiés comme prioritaires par les mairies et la société civile, issu des PCD et/ou du panier de services standards dans les communes frontalières, seront financés pour appuyer le processus de développement dans ces communes frontalières. Ainsi le PNUD en partenariat avec le PMCE et la mairie de Ouanaminthe, souhaite recruter un bureau d'étude pour réaliser l'étude technique et architecturale de l'aménagement autour de la rivière Jassa dans la commune de Ouanaminthe.

II- OBJECTIF DU PROJET

- Objectif général du projet

Exploiter le potentiel touristique de la rivière Jassa et son paysage.

- Objectifs spécifiques :

1- Améliorer l'état du tronçon de route menant vers la rivière Jassa

2- Aménager l'espace autour de la rivière pour accueillir les touristes locaux et internationaux.

III- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les présents TDRs sont élaborés en vue du recrutement d'un bureau d'étude chargé de l'étude technique et architecturale de l'aménagement autour de la rivière Jassa située dans la commune de Ouanaminthe. L'aménagement de l'environnement immédiat de la rivière et l'amélioration du tronçon menant à la rivière Jassa constituent des priorités de la mairie de Ouanaminthe qui, dans la cadre de la mise en œuvre du projet AGLDT sollicite l'appui du MPCE pour la réalisation des travaux. A cet effet, il est impératif de conduire une étude technique pour pouvoir évaluer la faisabilité de l'action et conceptualiser la réalisation de l'action. Plus précisément, L'étude déterminera d'une part : les caractéristiques géométriques, le type et les dimensions d'ouvrages de drainage relatifs à la construction du tronçon de route, d'autre part : le type d'aménagement à réaliser autour de la rivière Jassa pour la transformer en un lieu d'accueil touristique.

IV- MANDAT DE LA MISSION

Le bureau d'étude établira sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre.

Dans cette première phase du projet, la mission consistera en une étude technique détaillée déterminant les profils en long, profil en travers, les ouvrages de drainage du tronçon de route à construire d'une part et d'autre part une solution visant l'aménagement de l'espace autour de la rivière. Elle comportera une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques et/ou architecturales des différents ouvrages à construire.

L'étude comprendra:

- Le relevé topographique des différents espaces concernés;
- Le type et les dimensions des différents ouvrages de drainage;
- Les différentes étapes au terrassement et au revêtement de la chaussée;
- Le type d'aménagement à faire autour de la rivière;
- Élaboration des plans d'exécution, les spécifications techniques, le devis et le coût estimatif du projet;
- Une évaluation d'impact environnemental et social des travaux d'aménagement à réaliser ;
- Tout autre élément d'information utile à l'exécution du projet ;

V- PRODUITS/LIVRABLES ATTENDUS

- 1- Un rapport préliminaire concernant le site (relevé topographique, Aménagement proposé pour les différents espaces). Ce rapport présentera un état des lieux de la zone.
- 2- Un rapport technique de la conception et l'exécution des différents ouvrages à construire (Jeux de plans, devis et coût estimatifs, spécifications techniques pour les différents travaux). Ce rapport contiendra tout document nécessaire à la publication de l'appel d'offre pour les travaux d'exécution.
- 3- Un rapport faisant état des impacts sociaux et environnementaux de la construction de des différents ouvrages et aménagements ; et les mesures à appliquer pendant et après l'exécution des travaux en vue de la protection de l'environnement.

P.S Les documents doivent être remis en format électronique et en format dur (Trois exemplaires en version papier et trois clés UBS contenant les fichiers électroniques

VI- PROFIL DU BUREAU D'ETUDE

La firme doit être un bureau d'études légal et reconnu, spécialisé dans les études de Génie Civil ayant une bonne expérience dans le domaine des études d'infrastructures routières et d'aménagement d'espace (10 ans minimum).

Personnel requis :

Le personnel clé que le bureau d'étude doit mobiliser pour réaliser les prestations demandées comprendra les membres ayant les profils indiqués ci-après :

- 1- Un ingénieur civil spécialisé en structure, ayant au moins dix (10) années d'expérience dans les domaines des constructions civils et des expériences prouvées dans le domaine routier.
- 2- Un Architecte / Paysagiste ayant au moins une expérience de dix (10) ans dans le domaine d'aménagement d'espace.
- 3- Un ingénieur géologue ou géotechnicien ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine d'étude de sol.
- 4- Un expert en environnement ayant au moins 5 ans dans le domaine d'étude d'impact environnemental et social.
- 5- Un Topographe ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de relevé topographique.

N.B La firme peut à son gré utiliser les services d'autres cadres techniques jugés utiles pour réaliser cette consultation.